

Charte de coopération entre la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil économique, social, environnemental régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine

PRÉAMBULE

Le CESER au niveau régional et les Conseils de développement au niveau local sont des instances permettant les échanges et l'expression de la société civile sur les questions et politiques publiques d'intérêt régional et local. Leurs avis et contributions, sur des enjeux de société en amont et/ou en aval des politiques publiques de la Région et des EPCI auxquels ils sont respectivement adossés, ou leurs démarches pour initier des sujets contribuent à mobiliser la participation de citoyens et de citoyennes engagés.es, au service des transitions en cours, qu'elles soient économiques, sociales ou encore environnementales.

Depuis 2022, la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) et le CESER Nouvelle-Aquitaine ont engagé un dialogue régulier visant à se nourrir mutuellement en partageant les réflexions respectives et en élargissant les horizons entre les échelles locales et régionale, en faisant circuler la production des savoirs de la société civile et des citoyen.nes. L'organisation d'une rencontre régionale CESER / conseils de développement en juin 2023 à Angoulême, sur le thème « Nos territoires en transitions », a été un temps fort de ce partenariat renouvelé permettant de renforcer le dialogue entre les différentes instances de représentation de la société civile en Nouvelle-Aquitaine.

Cette volonté s'est également traduite au niveau national par l'organisation d'une rencontre CESE, CESER et CODEV, sur le thème « *S'accorder pour mieux composer ensemble un futur démocratique* », en 2022.

Partageant notamment le constat d'une crise de la vitalité démocratique et la même volonté d'œuvrer pour la démocratisation de la société, à leur échelle respective, le CESER et la CRCD Nouvelle-Aquitaine confirment leur envie de renforcer la coopération entre le CESER d'une part et les Conseils de développement d'autre part s'inscrivant dans un « *continuum démocratique* » entre instances participatives qui peut être étendu par ailleurs à d'autres instances analogues existant à différentes échelles (le CESE de la République et le Comité économique et social européen en particulier).

OBJET

La présente charte de coopération a pour objet de préciser la nature et les modalités des échanges et de possibles actions ou initiatives communes entre le CESER et la CRCD Nouvelle-Aquitaine : organisation de temps d'échanges sur les modalités de travail et de fonctionnement ou sur tout autre type de sujet, partage des avis, rapports et contributions permettant de nourrir les réflexions et travaux en cours ou envisagés, participation à des événements, etc..

Cette charte de coopération vise à l'amélioration de l'interconnaissance et une meilleure reconnaissance respective des conseils de développement et du CESER, de leur organisation, de leur méthodes et pratiques de travail ainsi que de leurs publications.

Ce cadre de coopération est envisagé indépendamment des relations ponctuelles ou plus régulières pouvant par ailleurs être tissées de façon bilatérale ou multilatérale entre le CESER et tel(s) ou tel(s) Conseil(s) de développement ou entre Conseil(s) de développement eux-mêmes à une échelle infra-régionale.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Alimentation des travaux respectifs des Conseils de développement et du CESER (transmission des publications de chacun, auditions respectives dans le cadre de travaux, etc.).
- Articulation des différentes échelles territoriales sur des sujets et/ou politiques communes (par exemple : impact du SRADDET ou d'autres schémas régionaux sur les SCOT ou les politiques menées à l'échelle des intercommunalités, des communes ou des bassins de vie inter-régionaux).
- Valorisation des instances et de leurs travaux dans les réseaux respectifs des conseils et du CESER (invitations lors d'évènement organisés par les partenaires, information / diffusion des travaux chacun, etc.).
- Le cas échéant, possibilité de travail commun sur des enjeux majeurs identifiés collectivement comme tels par le CESER et la CRCD.
- Promotion en direction des institutions et du « grand public » des instances que sont le CESER et les conseils de développement comme espaces d'expression, de dialogue et de formation à la citoyenneté de la société civile organisée (face à la multiplication des lieux et des formes de consultation et participation citoyennes, souvent sans lien entre eux).
- Organisation de rencontres régionales régulières CESER / Conseils de développement / coordination régionale (sur une thématique identifiée collectivement).
- Diffusion des productions au sein des instances elles-mêmes pour permettre à chaque acteur ou actrice impliqué.e de s'emparer de la variété des savoirs et des approches.
- Réaliser et actualiser un répertoire des conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine.

En adoptant cette charte de coopération, le CESER et la Coordination régionale des conseils de développement manifestent leur volonté d'agir au service d'une ambition commune pour faire territoire et société.

Pour la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) Nouvelle-Aquitaine

Pour le Conseil économique, social, environnemental régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine